Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260304-20260302-DE

COMMUNE DE PLUHERLIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 18
- Pouvoir : 1

PRÉSENTS : MM. GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, HAUROGNE Ludovic, Mmes BEGO Anne, GUILLET Isabelle, HOUEIX Marie-Thérèse, PINIER Marie-Pierre, MAGRE Brigitte, MM. FRÉOUX Jean-Paul, ONIMUS Rémy, MAGNEN Franck, HAENTJENS Vincent, M. MADIOT Régis, Mmes GARCON Bénédicte, LUCAS Sabrina, JAGUT Nolwenn.

POUVOIR : Mme LOYER Roselyne a donné pouvoir à Isabelle GUILLET.

ABSENT : M. JACOB Romain.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GARÇON Bénédicte

2026.03.02 : Finances : Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 – Budget communal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Pluherlin;
Vu le CFU 2025 de la commune de Pluherlin;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;
Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;
Considérant que, dans ce cadre, M. Le maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu Monsieur Gildas POSSEME pour assurer la présidence de la séance ;
Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260304-20260302-DE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 067 729.96 €	1 293 790 €	2 361 519.96 €
	Recettes réalisées	1 007 768.98€	1 536 333.96€	2 544 102.94 €
	Restes à réaliser	0 €		0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 051 311.63 €	1 293 790 €	3 345 101.63 €
	Dépenses réalisées	1 108 802.68	1 038 455.80 €	2 147 258.48 €
	Restes à réaliser	889 460 €		889 460 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-101 033.70€	497 878.16 €	396 844.46 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	983 581.67 €	0	983 581.67
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	882 547.97€	497 878.16 €	1 380 426.13 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-889 460€		-889 460€
Résultat cumulé	**Excédent/déficit**	**-6 912.03 €**	**497 878.16 €**	**490 966.13 €**

Sur proposition de la commission « finances », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Gildas POSSEME en tant que président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget principal, conformément à l'article L2121-14 du CGCT.
- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Annexe : CFU 2025 + Note de synthèse

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Bénédicte GARÇON
La secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire

Jean-Pierre GALUDEC
Signature numérique de Jean-Pierre GALUDEC
Date : 2026.03.10 09:33:44 +01'00'